

De : Tremblay, Martin
Envoyé : 28/01/16 09:30:02.000
Reçu : 28/01/16 09:30:03.000
Sur : Maranda, Vicky <Vicky.Maranda@saaq.gouv.qc.ca>, Dubreuil, Nathalie <Nathalie.Dubreuil@saaq.gouv.qc.ca>
CC : Chabot, Sylvie <Sylvie.Chabot@saaq.gouv.qc.ca>
Objet : TR: Problèmes contractuels
Importance : Normal
Niveau de confidentialité : Normal

Bonjour,
 Sylvie m'a demandé de vous envoyer ce courriel.
 Elle m'avait demandé rapidement de lui donner des risques si, dans le PGI, l'on commençait les travaux avant de signer le contrat.
 Voir plus bas les commentaires et bonifier SVP.
 Bonne journée!

Martin Tremblay

Coordonnateur des acquisitions de biens et du recrutement des mandataires
 Société de l'assurance automobile du Québec
 333, boul. Jean-Lesage, E-1-22
 Québec (Québec) G1K 8J6

Télécopieur: (418) 528-1000
martin.tremblay@saaq.gouv.qc.ca

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées. Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur immédiatement.

De : Tremblay, Martin
Envoyé : 27 janvier 2016 14:35
À : Chabot, Sylvie
Objet : RE: Problèmes contractuels

Bonjour

Encore des idées :

Problématiques supplémentaires si l'on passe au 2^e, La VPTI a parler souvent d'équipementier, donc les équipements reçus, qu'est-ce que la SAAQ fera avec? Car il faudra quand même acheter les équipements (serveurs) du 2^e.
 Aussi, comment justifier, selon la LCOP, le « gré à gré » avec le soumissionnaire rejeté? Pour payer les travaux commencés, les licences et les équipements

Dans le CT, il semble que le dialogue compétitif doit être terminé pour passer à l'étape « G » qui est « l'évaluation des soumissions modifiées ».

Aussi, à la page 167 de l'AO : « Dans le cas où le Dialogue compétitif ait été réalisé avec trois (3) alliances, seules les deux soumissions ayant les notes de qualité les plus élevées poursuivent à l'étape « H » Adjudication. »

Donc, les négo pour le contrat devraient être totalement terminé en « F » avant de passer à l'étape « G ».

À l'étape « H », on a :

- Discussion finale
- Élaboration finale du contrat

Je sais que la VPTI veut négocier à peu près n'importe quoi à cette étape mais, cette étape était pour avoir une dernière discussion avec l'adjudicataire s'il y avait une « incohérence » par rapport aux prix soumis versus « révisés ».

Rien est dans le CT pour renégocier des clauses contractuelles à cette étape.

Coordonnateur des acquisitions de biens et du recrutement des mandataires
Société de l'assurance automobile du Québec
333, boul. Jean-Lesage, E-1-22
Québec (Québec) G1K 8J6

Télécopieur: (418) 528-1000

martin.tremblay@saaq.gouv.qc.ca

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées. Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur immédiatement.

De : Tremblay, Martin

Envoyé : 27 janvier 2016 10:52

À : Chabot, Sylvie

Objet : TR: Problèmes contractuels

Bonjour,

Dans le cas où l'on commencerait les travaux du PGI sans contrat signé, voici ce que Pierre et moi avons pensé rapidement :

- Possibilité que l'adjudicataire n'accepte pas de débiter les travaux.
- SAP où Oracle ne livrerait probablement pas les licences (à vérifier).
- NÉGO EN DÉFAVEUR DE LA SAAQ.
- Légalement parlant, en faisant débiter les travaux, ce n'est pas de donner notre acceptation à leur soumission.
- Terminer la négociation serait beaucoup plus difficile car les travaux seraient commencés;
- La validité des soumissions est de 365 jours donc, il ne faudrait pas trop étirer car nous pourrions manquer de temps s'il faut aller au 2^e soumissionnaire (processus en péril?);
- Risque de perte monétaire, si l'on passe au 2^e car les travaux faits seront à payer et plus du temps investi pas la SAAQ :
- Est-ce que les travaux commencés pourraient nuire aux travaux du 2^e soumissionnaire? ;
- L'image de la SAAQ si l'information sortait (car il y a énormément d'intervenants et nous allons publier sur SE@O la date de signature) que la Société commence les travaux sans contrat signé;
- Je ne pense pas que ce ne serait pas possible d'utiliser la garantie de soumission ou d'exécution dans ce cas.

Martin Tremblay

Coordonnateur des acquisitions de biens et du recrutement des mandataires
Société de l'assurance automobile du Québec
333, boul. Jean-Lesage, E-1-22
Québec (Québec) G1K 8J6

Télécopieur: (418) 528-1000

martin.tremblay@saaq.gouv.qc.ca

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées. Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur immédiatement.

De : St-Pierre, Pierre

Envoyé : 27 janvier 2016 10:34

À : Tremblay, Martin

Objet : RE: Problèmes contractuels

Salut Martin,

- Je ne crois pas que l'adjudicataire accepterait de débiter les travaux.
- SAP où Oracle ne livrerait probablement pas les licences (à vérifier).

CHERCHER

- Légalement parlant, en faisant débiter les travaux, ce n'est pas de donner notre acceptation à leur soumission.

Si je pense à autre choses, je te reviens.

Pierre St-Pierre

De : Tremblay, Martin

Envoyé : 26 janvier 2016 18:19

À : St-Pierre, Pierre

Objet : Problèmes contractuels

Importance : Haute

Salut,

Sylvie me demande, quels seraient les problématiques que nous pourrions avoir si le projet du PGI commence sans avoir signé le contrat...

Vite comme ça :

- Terminer la négo serait plus difficile car les travaux sont commencés;
- La validité des soumissions est de 365 jours donc, il ne faudrait pas trop étirer car nous pourrions manquer de temps avec le 2^e soumissionnaire;
- Perte monétaire si l'on passe au 2^e car les travaux faits seront à payer :
- Est-ce que les travaux commencés pourraient nuire aux travaux du 2^e soumissionnaire;
-

Pense à ça et reviens moi si tu as des idées.

Merci

Martin Tremblay

Coordonnateur des acquisitions de biens et du recrutement des mandataires

Société de l'assurance automobile du Québec

333, boul. Jean-Lesage, E-1-22

Québec (Québec) G1K 8J6

Telecopieur: (418) 528-1000

martin.tremblay@saaq.gouv.qc.ca

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées. Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur immédiatement.